



**DELIBERATION N° 22/109 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 27 JUILLET 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 27 DI LUDDU DI U 2022**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit septembre, la Commission Permanente, convoquée le 16 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la réunion de la Commission Permanente du 27 juillet 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 septembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 27 DI LUDDU DI U
2022**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUILLET 2022**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission Permanente du 27 juillet 2022.

L'**ordonnance** n° 2021-1310 du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les **collectivités territoriales** et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 28 septembre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU MERCREDI 27 JUILLET 2022**

Le 27 juillet 2022, à 16 heures 15, les membres de **la Commission Permanente**, convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient sous son format délibérant.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en mode Teams :

M. Romain COLONNA et Mme Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

Mme Valérie BOZZI par M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Xavier LACOMBE par M. Jean-Martin MONDOLONI et M. Saveriu LUCIANI par Mme Julia TIBERI.

Est absente :

Mme Christelle COMBETTE.

Assistent également à la réunion :

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation (Teams),

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse (Teams),

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse.

Mme ARRIGHI est désignée en qualité de **secrétaire de séance**. Il est procédé à l'appel nominal et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 225 : Approvazione di u prucessu verbale di a Commissione Permanente di u 29 di ghjunghju di u 2022

Rapport n° 225 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 29 juin 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet à l'approbation **des commissaires** le procès-verbal de **la Commission Permanente** du 29 juin 2022.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le procès-verbal considéré n'appelle aucune observation de la part **des commissaires** et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Raportu n^u 226 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di Corsica in u quadru di u ciculu di travagliu incù u Guvernu

Rapport n^o 226 : Mandat spécial accordé à une délégation de la Collectivité de Corse dans le cadre du cycle de réunions avec le Gouvernement

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport et le met aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 186 : Spese di spiazzamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i consiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di i soci di l'istanze consultative.

Rapport n° 186 : Frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages **des commissaires**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Rapport n° 195 : Impiegu di Direttrice di Scagnu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica aprenutu u dirittu à l'attribuzione di una vittura di funzione per necessità assoluta di serviziu

Rapport n° 195 : Emploi de Directrice de Cabinet de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service

S'agissant d'un rapport relatif à **sa directrice de cabinet**, **la Présidente MAUPERTUIS** invite l'intéressée à quitter provisoirement l'hémicycle.

M. PAOLINI présente le rapport.

Il est précisé que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 220 : Dispozitivu di sustegnu à l'ecunimia pruduttiva è di prussimità

Rapport n° 220 : Dispositif de soutien à l'économie productive et de proximité

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI souligne le caractère ancien de cette mesure et déplore que le curseur ne soit pas placé de manière plus accentuée sur la revitalisation de l'intérieur et sur certains types de commerce. Par ailleurs, il note que le règlement d'aides peut donner lieu à une mauvaise interprétation et que, sous certaines conditions, la subvention est cumulable avec le crédit d'impôt.

M. VINCIGUERRA confirme que telle qu'établie, la règle permet le cumul à la condition expresse de ne pas dépasser les 200000 € au titre du *de minimis*.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

**INNUVAZIONE - CUNTROLLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -
CONTROLE - EVALUATION**

Raportu n^u 197 : Tarritorializzazioni di u programma d'investimenti d'avvena 4 -Avviamentu di i Chjami à Prughjetti currispudenti

Rapport n^o 197 : Territorialisation du programme d'investissements d'avenir 4 - Lancement Appels à Projets correspondants

La présentation du rapport est effectuée par **M. VINCIGUERRA.**

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote, le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI fait observer que la somme allouée à la Corse est notoirement insuffisante et que l'île, *in fine*, contribue avec l'Etat à cofinancer les autres régions. Une renégociation est indispensable pour obtenir, d'une part, des éléments d'explication sur l'allocation arbitraire de la somme considérée, et pour disposer, d'autre part, d'un montant complémentaire.

M. VINCIGUERRA partage les arguments développés par **M. BENEDETTI**. Cependant, la négociation devra porter sur le programme France 2030 pour lequel l'Etat a annoncé un montant de crédits à hauteur de trente-quatre milliards d'euros. Nonobstant, il n'apprécie guère un montage au sein duquel **la Collectivité de Corse** cofinance avec l'Etat un dispositif mis en œuvre par BPI France, l'établissement agissant ainsi en qualité d'opérateur.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABS. : 1
NP : 0

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 200 : Approvu di a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività du Corsica è a cumuna di Livia par l'avvalurata di i siti archiulogichi di Cuccuruzzu è di Capula/ San Larenzu, prutetti à titulu di i munimenti storichi

Rapport n° 200 : Approbation de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et la commune de Livia pour la valorisation des sites archéologiques de Cuccuruzzu et de Capula /San-Larenzu, protégés au titre des monuments historiques

Mme LUCIANI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS lit le rapport de la **commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux**

Sociétaux. Ladite commission a émis un avis favorable et le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. BENEDETTI prend acte de ce rapport et se déclare satisfait de ce que **la Collectivité de Corse** s'inscrive dans un processus de cogestion. Cependant, il considère que la durée de la convention est trop courte et il suggère que celle-ci soit portée à deux ans reconductibles.

Mme LUCIANI n'est pas formellement opposée à ce que cette piste soit explorée. Nonobstant, elle travaille à l'établissement d'un transfert définitif et envisage d'aboutir l'an prochain.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport dont il s'agit aux suffrages **des commissaires**.

Sont absents : Mmes et MM. Jean **BIANCUCCI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI** et Christelle **COMBETTE**.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Xavier **LACOMBE**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

S'est abstenu : M. Paul-Félix **BENEDETTI**.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 1
NP : 0

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS est contrainte de quitter la séance et donne pouvoir à **M. Hyacinthe VANNI**.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 223 : Taravu - Una vaddi in lascita - Cuntinuazioni di travaddi di ristoru, d'intrattimentu, di gistioni è di valurizzazioni di l'acquapendi di u Taravu

Rapport n° 223 : Taravu - Une vallée en héritage : Poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de

valorisation du bassin versant du Taravu

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI met notamment en exergue le fait que, s'agissant d'opérations sous maîtrise d'ouvrage de **la Collectivité de Corse**, la maquette de financement n'est pas conforme pour la part concernant l'Agence de l'Eau. Le programme porte en substance sur la seule partie environnementale.

M. GIOVANNANGELI partage le constat effectué par **M. BENEDETTI**. Dans cet esprit, la création d'une Agence de l'Eau Corse demeure une vraie priorité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean **BIANCUCCI**, Valérie **BOZZI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Christelle **COMBETTE**, Xavier **LACOMBE** et Jean-Martin **MONDOLONI**.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 198 : Scelta di u modu di gestione pè a sfruttera di 8 porti di pesca di Cismonte

Rapport n° 198 : Choix du mode de gestion pour l'exploitation des 8 ports de pêche du Cismonte

Mme MATTEI présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Les commissaires ont émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

La Présidente MAUPERTUIS lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité** qui a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. **Mme SANTUCCI** ne participe ni au débat ni au vote.

M. CAITUCOLI estime que les plaisanciers concurrencent les pêcheurs artisanaux, ce qui constitue un réel problème. Un travail sera accompli par **la commission des Affaires Européennes** en ce sens dans les prochaines semaines. Il y a lieu de renforcer les comités régionaux de pêche.

M. BENEDETTI fait part de son opposition à la procédure de délégation de service public qui a été retenue pour assurer le traitement de ce dossier au motif qu'elle n'est pas adaptée pour des petites infrastructures. Il préconise la création d'une structure publique regroupant notamment les communes concernées. Il s'agit de disposer d'un outil technique et administratif adapté associant **la Collectivité de Corse**, les pêcheurs et les communes. A terme, la création d'un Office de la Mer se révèle indispensable.

Mme MATTEI juge la remarque de **M. CAITUCOLI** constructive, un rééquilibrage est nécessaire.

Elle partage également le point de vue de **M. BENEDETTI** consistant à envisager de créer un Office de la Mer et de la Pêche. Pour ce qui porte sur la délégation de service public avec affermage, l'intérêt de ce choix

réside dans le fait de parvenir dans les cinq prochaines années à mener à terme l'ambitieux programme de travaux de remise à niveau qui a été arrêté. Cela permettra de disposer d'une meilleure visibilité une fois ces investissements lourds achevés.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Ne participe pas : M. Paul-Félix BENEDETTI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 1**

Raportu n° 196 : Servizi di trasportu pè u paese di U Ghjirulatu - Approvu di u cuntrattudicuncessione di serviziu publicu
Rapport n° 196 : Desserte du hameau d'U Ghjirulatu - Approbation du contrat de concession de service public

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI.**

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

Mme TIBERI exprime ses craintes et ses interrogations sur ce dossier sensible qu'elle qualifie de « flou ». L'institution subventionne le délégataire, en l'occurrence la SAEML OSANI-GHJIRULATA. Elle fait aussi l'acquisition du navire et, *in fine*, le met à la disposition de la SAEML suscitée pour une somme modique. En substance, cette société exploite un autre navire mis à la disposition par la commune. En ce qui la

concerne, elle manifeste, en y associant le groupe politique auquel elle appartient, un attachement au service public et à la qualité du service rendu aux usagers. De ce point de vue, elle s'étonne du choix du prestataire qui a obtenu une note médiocre au niveau de la qualité de son offre mais également de ce que le siège social de la société en cause soit situé sur la commune d'OSANI. Elle évoque aussi des proximités familiale et politique. Pour ces raisons, elle souhaite obtenir des éclaircissements. Elle conclut en mentionnant que le groupe **Avanzemu** adoptera une attitude prudentielle et qu'il votera contre ce rapport.

M. BENEDETTI demande à ce qu'une clause soit rajoutée au contrat portant sur un droit d'usage du bateau par **la Collectivité de Corse** durant la période hivernale pour desservir d'autres sites.

Mme MATTEI rappelle à **Mme TIBERI** que le groupe **Avanzemu** n'a pas siégé à la réunion de **la commission de Délégation de Service Public** où il est pourtant représenté. Elle certifie que l'offre du prestataire était techniquement conforme. En tout état de cause, une note sera produite. Concernant, l'introduction d'une clause telle que **M. BENEDETTI** l'a évoquée, elle partage sa volonté de disposer d'un droit de regard. La desserte du hameau de Girolata ne peut pas être accessoire.

M. BENEDETTI préconise que **la Commission Permanente** prenne acte dès à présent de l'établissement d'un rapport d'étape portant sur le suivi de la Délégation de Service Public (DSP) dans deux ans.

M. BIANCUCCI évoque le principe d'une clause de revoyure.

Mme MATTEI n'envisage en aucune manière de revenir sur la DSP. Sur l'armement du second bateau neuf, elle prévoit un avenant. La revoyure interviendra dans deux ans.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Ne participent pas : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 9

CONTRE : 2

ABS. : 0

NP : 3

EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 232 : Disignazioni di i soci di l'organi dilibarativi di u programma di cuuparazioni tarriturali aurupea INTERREG Italia-Francia Marittima

Rapport n° 232 : Désignation des membres des instances délibérantes du programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime

Mme MATTEI présente le rapport au titre duquel il convient de désigner un représentant pour siéger au Comité de suivi du programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

La Commission Permanente prend acte du rapport et désigne à l'unanimité Mme MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, pour siéger au sein du comité en cause.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 187 : Acquistu di parcelle nantu à u territoriu di a cumuna di Sari è Sulinzara - Regularizazione fundiaria di prese chì accorrenu par l'opare di rinforzu di un ripale in Canella

Rapport n° 187 : Acquisition de parcelles sises sur le territoire de la commune de Sari è Sulinzara - Régularisation foncière d'emprises nécessaires aux travaux de confortement d'un talus au lieu-dit Canella

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

Mme NIVAGGIONI fait observer que des centaines de personnes ne parviennent pas à accéder à la plage et garent leurs véhicules en bordure de la route territoriale.

M. BIANCUCCI ajoute que les délaissés sont occupés par des baraques à frites alors qu'ils pourraient être aménagés.

M. BENEDETTI sollicite le retrait de ce rapport, certaines parcelles de terrain sont situées en Espaces Remarquables Caractéristiques du patrimoine. Il évoque également la problématique des différentiels des prix d'acquisition.

M. PAOLINI partage l'analyse de **Mme NIVAGGIONI** et de **M. BIANCUCCI**. Il y a lieu de procéder à un travail approfondi pour mettre la zone en sécurité. Sur la valeur des biens, l'expert justifie la différence de prix en invoquant la proximité des habitations pour certaines parcelles. Nonobstant, il fera effectuer des expertises complémentaires, l'une par les services de **l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, et l'autre par un prestataire qualifié.

Au vu de tous ces éléments néanmoins, **M. PAOLINI** procède au retrait du rapport.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 188 **Attribuzione di una garanzia d'imprestito à L'Uffiziu Publicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica per l'uperazione « Rue du Colle » in BASTIA d'acquistu in VEFA di 25 alloghji suciali PLS**

Report n° 188 : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour l'opération « Rue du Colle » à BASTIA Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs PLS

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages **des commissaires** par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Raportu n° 191 : **Aghjustu à a convenzione trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'incendiuè di succorsu di Cismonte pè a messa in opera di u prugettu di cullaburazione interregionale MEDSTAR**

Report n° 191 : Avenant à la convention entre la Collectivité de Corse et le Service d'incendie et de secours du Cismonte pour la mise en œuvre du projet de collaboration interrégionale MEDSTAR

M. VANNI en sa qualité de **Président du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte** ne participe ni au débat ni au vote et quitte provisoirement l'hémicycle.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI ne manque pas de faire part de sa satisfaction s'agissant du taux de subvention qui atteint 85%.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE et Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI

**POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse quitte définitivement la séance et se rend à la cérémonie des bacheliers qui ont obtenu la mention "Très bien". Elle donne pouvoir à **M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse**, qui assure à présent la présidence.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 189 : Attualizzazioni di u cunvinziunamentu pluriannincu 2021-2023 di i Strutturi di l'Insirzioni par via di l'Attività Iconomica
Rapport n° 189 : Actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA présente le rapport.

M. VANNI lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI soulève un problème lié aux signatures des conventions qui seront paraphées par **le Président du Conseil exécutif de Corse**, d'une part, et par un ayant-droit qui pourrait être **un Conseiller exécutif**, d'autre part.

Après un bref échange, il est convenu de procéder aux vérifications.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : **M. Paul-Joseph CAITUCOLI** et **Mme Christelle COMBETTE**.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI** et **Hyacinthe VANNI**.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Raportu n° 192 : Ingaggiamentu finanziariu di a Cullettività di Corsica pè a creazione di una Piattaforma di servizii cuordinati d'accompagnamentu 0-25 anni à titulu di sperimentu per 3 anni

Rapport n° 192 : Engagement financier de la Collectivité de Corse concernant la création d'une plateforme d'accompagnement multimodal 0-25 ans à titre expérimental pour 3 ans

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

M. VANNI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education,**

de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : M. Paul-Joseph **CAITUCOLI** et Mme Christelle **COMBETTE**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Xavier **LACOMBE**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Raportu n° 193 : Missa in baddu di a Chjama à prughjetti Invichjà bè in Corsica pà u periodu 2023-2024

Rapport n° 193 : Appel à projets Bien vieillir en Corse pour la période 2023/2024

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA présente le rapport.

M. VANNI lit le rapport de la **commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. VANNI sollicite les suffrages **des commissaires**.

Sont absents : M. Paul-Joseph **CAITUCOLI** et Mme Christelle **COMBETTE**.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Raportu n° 219 : Dumanda di ricorsu di grazia di e cuntribuzione à e spese di piazzamentu

Rapport n° 219 : Demande de recours gracieux des contributions aux frais de placement

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

M. VANNI lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a émis un avis favorable.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Sont absents : M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Raportu n° 194 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarritoriali 2022

Rapport n° 194 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial 2022

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA procède à la présentation du rapport.

M. VANNI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. VANNI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme TIBERI s'étonne de ce que l'audit réalisé sur le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC) ne soit pas reproduit en annexe du présent rapport. Elle souhaite disposer de précisions le concernant d'autant que la subvention allouée à cet organisme au titre de l'exercice budgétaire 2021 n'a pas été versée par la collectivité.

M. MONDOLONI formule les mêmes interrogations.

M. BENEDETTI partage les propos des précédents intervenants. Il s'inquiète de la situation des salariés du CROSC. En ce qui concerne les aides attribuées, il indique qu'il a procédé à une comparaison sur deux années consécutives. Il constate que les montants ne varient guère hormis quelques exceptions. Cette situation l'interpelle d'un point de vue politique.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA rapporte qu'elle a pris l'attache des présidents de groupes sur la problématique du règlement des aides et que seul **M. BENEDETTI** a répondu. S'agissant de la situation du CROSC, elle s'avère particulièrement préoccupante. Le cabinet auditeur n'a pas communiqué l'intégralité des documents mais il a suggéré, tout comme l'ont fait les conseils de la collectivité, l'arrêt des versements des aides.

Elle rappelle que l'institution n'est pas tenue de réunir **la commission**

territoriale pour le développement du sport en Corse qui n'émet qu'un avis consultatif.

En conclusion, **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA** fait état des relations complexes que l'institution entretient avec le CROSC. Ce dernier demeure seul responsable de cette situation problématique. Elle mentionne que l'organisme dont il s'agit a fait l'objet d'un article 40.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : Mme et MM. Jean **BIANCUCCI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI** et **Christelle COMBETTE**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Xavier **LACOMBE**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

FURESTE / FORETS

Raportu n° 222 : Cartula di gistioni di u massicciu di a furesta di Tova è cartula di rigulamintazioni di l'accessi à i pisti di u stessu massicciu

Report n° 222 : Charte de gestion du massif forestier de Tova et charte de réglementation des accès aux pistes de ce même massif forestier

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absent.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI et Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 218 : Evoluzione di e mudalità di u tempu di travagliu di i capisettori chì assumenu e so missione pressu à : agenti nantu à u terrenu incaricati di a lotta antivettoriale è di a lotta contr'à i bioagressori e guardie di u liturale

Rapport n° 218 : Evolution des modalités de temps de travail des chefs de secteur exerçant leurs missions auprès des agents de terrain en charge de la lutte antivectorielle et de la lutte contre les bio-agresseurs, des gardes du littoral

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. VANNI présente le rapport aux suffrages des commissaires.

Sont absents : M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin

MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Raportu n° 221 : Elezzione professionale 2022- furmazione specializata

Rapport n° 221 : Elections professionnelles 2022 - formation spécialisée

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Raportu n° 199 : Mudalità di u teletravagliu per i persunali di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 199 : Modalités du télétravail pour les personnels de la Collectivité de Corse

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis

favorable.

M. CAITUCOLI préconise la mise en place d'un ruraconnect. Les agents auront ainsi la possibilité de travailler dans les villages.

M. PAOLINI juge cette proposition opportune et intéressante.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Raportu n° 203 : Evuluzione di e Ligne direttive di Gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione di quattru d'impieghi

Rapport n° 203 : Evolution des Lignes directrices de Gestion en matière d'avancement et de promotion de cadre d'emplois

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Raportu n° 204 : Regime d'indennità di a Cullettività di Corsica : trasposizione di u RIFSEEP à i novi quatri d'impieghi elighjbuli è trasposizione di e misure statutarie per l'assistenti sociueducativi
Rapport n° 204 : Régime indemnitaire de la Collectivité de Corse : transposition du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois éligibles et transposition des mesures statutaires pour les assistants socio-éducatifs

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 186 : Spese di spiazamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di i soci di l'istanze consultative

Rapport n° 186 : Frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives

M. VANNI rapporte qu'une erreur a été commise s'agissant du rapport n° 186.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse confirme la présence d'une erreur rédactionnelle dans l'article 3 de la délibération. Il y a lieu de le modifier et d'ajouter **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et le Comité d'Evaluation.**

M. VANNI sollicite les suffrages des commissaires.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le contenu de l'article est modifié à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 19 heures 10 et **M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 27 juillet 2022

La présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

CUMMISSIONE PERMANENTE

U 27 DI LUDDU DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE

27 JUILLET 2022

ORDINE DI U GHJORNU

ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 225 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 29 di ghjunghju di u 2022.

Rapport n° 225 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 29 juin 2022.

Raportu n° 226 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di Corsica in u quadru di u ciculu di travagliu incù u Guvernu.

Rapport n° 226 : Mandat spécial accordé à une délégation de la Collectivité de Corse dans le cadre du cycle de réunions avec le Gouvernement.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 186 : Spese di spiazamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i consiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di i soci di l'istanze consultative.

Rapport n° 186 : Frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

Raportu n° 195 : Impiegu di Direttrice di Scagnu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica apendu u dirittu à l'attribuzione di una vittura di funzione per necessità assoluta di serviziu.

Rapport n° 195 : Emploi de Directrice de Cabinet de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service.

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 187 : Acquistu di parcelle nantu à u territoriu di a cumuna di Sari è Sulinzara - Regularizazione fundiaria di prese chì accorrenu par l'opare di rinforzu di un ripale in Canella.

Rapport n° 187 : Acquisition de parcelles sises sur le territoire de la commune de Sari è Sulinzara -Régularisation foncière d'emprises nécessaires aux travaux

de confortement d'un talus au lieu-dit Canella. **(RETIRÉ)**

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 188 **Attribuzione di una garanzia d'imprestito à L'Uffiziu Publicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica per l'operazione « Rue du Colle » in BASTIA d'acquista in VEFA di 25 alloghji suciali PLS.**

Rapport n° 188 : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour l'opération « Rue du Colle » à BASTIA Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs PLS.

Raportu n° 191 : **Aghjustu à a cunvenzione trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'incendiù di succorsu di Cismonte pè a messa in opera di u prugettu di cullaburazione interregionale MEDSTAR.**

Rapport n° 191 : Avenant à la convention entre la Collectivité de Corse et le Service d'incendie et de secours du Cismonte pour la mise en œuvre du projet de collaboration interrégionale MEDSTAR.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 189 : **Attualizazioni di u cunvinziunamentu pluriannincu 2021-2023 di i Strutturi di l'Insirzioni par via di l'Attività Iconomica.**

Rapport n° 189 : Actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Raportu n° 192 : **Ingagiamentu finanziariu di a Cullettività di Corsica pè a creazione di una Piattaforma di servizii cuordinati d'accompagnamentu 0-25 anni à titulu di sperimentu per 3 anni.**

Rapport n° 192 : Engagement financier de la Collectivité de Corse concernant la création d'une plateforme d'accompagnement multimodal 0-25 ans à titre expérimental pour 3 ans.

Raportu n^u 193 : Missa in baddu di a Chjama à prughjetti Invichjà bè in Corsica pà u periodu 2023-2024.

Rapport n^o 193 : Appel à projets Bien vieillir en Corse pour la période 2023/2024.

Raportu n^u 219 : Dumanda di ricorsu di grazia di e cuntribuzione à e spese di piazzamentu.

Rapport n^o 219 : Demande de recours gracieux des contributions aux frais de placement.

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Raportu n^u 194 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarritoriali 2022.

Rapport n^o 194 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial 2022.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 196 : Serviziu di trasportu pè u paese di U Ghjirulatu - Approvu di u cuntrattudicuncessione di serviziu publicu.

Rapport n^o 196 : Desserte du hameau d'U Ghjirulatu - Approbation du contrat de concession de service public.

Raportu n^u 198 : Scelta di u modu di gestione pè a sfruttera di 8 porti di pesca di Cismonte.

Rapport n^o 198 : Choix du mode de gestion pour l'exploitation des 8 ports de pêche du Cismonte.

INNUVAZIONE - CUNTROLLU – VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTROLE - EVALUATION

Raportu n° 197 : Territorializzazioni di u programma d'investimenti d'avvenna 4 - Avviamentu di i Chjami à Prughjetti currispudenti.

Rapport n° 197 : Territorialisation du programme d'investissements d'avenir 4 - Lancement Appels à Projets correspondants.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 200 : Approvu di a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività du Corsica è a cumuna di Livia par l'avvalurata di i siti archiulogichi di Cuccuruzzu è di Capula/ San Larenzu, prutetti à titulu di i munimenti storici.

Rapport n° 200 : Approbation de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et la commune de Livia pour la valorisation des sites archéologiques de Cuccuruzzu et de Capula /San-Larenzu, protégés au titre des monuments historiques.

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 199 : Mudalità di u teletravagliu per i persunali di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 199 : Modalités du télétravail pour les personnels de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 203 : Evuluzione di e Ligne direttive di Gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione di quattru d'impieghi.

Rapport n° 203 : Evolution des Lignes directrices de Gestion en matière d'avancement et de promotion de cadre d'emplois.

Raportu n° 204 : Regime d'indennità di a Cullettività di Corsica : trasposizione di u RIFSEEP à i novi quatri d'impieghi elighjibuli è trasposizione di e misure statutarie per l'assistenti sociueducativi.

Rapport n° 204 : Régime indemnitaire de la Collectivité de Corse : transposition du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois éligibles et transposition des mesures statutaires pour les assistants socio-éducatifs.

Raportu n° 218 : Evuluzione di e mudalità di u tempu di travagliu di i capisettori chì assumenu e so missione pressu à : agenti nantu à u terrenu incaricati di a lotta antivetturale è di a lotta contr'à i bioaggressori e guardie di u liturale.

Rapport n° 218 : Evolution des modalités de temps de travail des chefs de secteur exerçant leurs missions auprès des agents de terrain en charge de la lutte anti-vectorielle et de la lutte contre les bio-agresseurs, des gardes du littoral.

Raportu n° 221 : Elezzione professionale 2022- furmazione specializata.

Rapport n° 221 : Elections professionnelles 2022 - formation spécialisée.

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 220 : Dispuzitivu di sustegnu à l'ecunimia pruduttiva è di prussimità.

Rapport n° 220 : Dispositif de soutien à l'économie productive et de proximité.

FURESTE - FORETS

Raportu n° 222 : Cartula di gistioni di u massicciu di a foresta di Tova è cartula di regulamintazioni di l'accessi à i pisti di u stessu massicciu.

Rapport n° 222 : Charte de gestion du massif forestier de Tova et charte de réglementation des accès aux pistes de ce même massif forestier.

ACQUA È RISANAMENTU - EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 223 : Taravu - Una vaddi in lascita - Cuntinuazioni di travadddi di ristoru, d'intrattimentu, di gistioni è di valorizzazioni di l'acquapendi di u Taravu.

Rapport n° 223 : Taravu - Une vallée en héritage : Poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu.

EUROPA E INTERNAZIONALE - EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n^u 232 : Disignazioni di i soci di l'organi dilibarativi di u prugramma di cuuparazioni tarritoriali aurupea INTERREG Italia-Francia Marittima.

Rapport n° 232 : Désignation des membres des instances délibérantes du programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime.
